

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 81 (1955)
Heft: 16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Prix du numéro : Fr. 1.40
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »
N° II. 57 75, à Lausanne.

Expédition
Imprimerie « La Concorde »
Terreaux 31 — Lausanne.

Rédaction
et éditions de la S. A. du
Bulletin technique (tirés à
part), Case Chauderon 475

Administration générale
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. Epitoux, architecte, à Lausanne; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgrin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, D. ingénieur; Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration

de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Concours pour la construction d'un collège à Ecublens (Vaud)*. — *Sous-stations de transformation à ossature tubulaire*, par JEAN-CL. PIGUET, ingénieur E.P.U.L. — Union internationale des architectes : *Assemblée et 4^e Congrès de l'Union, La Haye 1955*. — DIVERS. — LES CONGRÈS. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — INFORMATIONS DIVERSES. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE A ÉCUBLENS (VAUD)

Extrait du règlement

En décembre 1954, la commune d'Ecublens (Vd) ouvrait un concours pour la construction d'un collège primaire et d'une salle de gymnastique.

Étaient admis à concourir les architectes suisses régulièrement domiciliés dans le canton avant le 1^{er} janvier 1952 et reconnus par le Conseil d'Etat¹.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé de :

MM. A. Pilet, architecte S.I.A., président du jury ; A. Jaquenoud, syndic d'Ecublens ; G. Ducret, président de la Commission d'étude, Ecublens ; Ch. Thévenaz, architecte D.P.L.G., S.I.A. ; J. Tschumi, architecte S.I.A., professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Lausanne. — *Suppléants* : MM. P. Margot, diplômé de l'Ecole d'architecture de Lausanne, S.I.A. ; M. Bonzon, municipal.

Les projets devaient être déposés pour le 14 avril 1955.

Une somme de 7500 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre trois ou quatre prix.

¹ N'étaient admis comme associés ou collaborateurs que les architectes remplissant les mêmes conditions ; les associations étaient considérées comme une seule personnalité. Les employés d'un architecte ne faisant pas le concours pouvaient participer avec l'autorisation écrite de leurs employeurs.

Programme

La commune d'Ecublens désirait obtenir un projet rationnel bien adapté au terrain, répondant aux exigences actuelles en matière de bâtiments scolaires. Les constructions envisagées comprenaient six classes de 36 élèves, bien orientées, une salle de gymnastique et d'autres locaux accessoires. Les concurrents devaient prévoir un agrandissement futur de quatre classes.

La Municipalité n'ayant pas l'intention d'utiliser tout le terrain à la construction du groupe scolaire, les concurrents devaient délimiter la zone qu'ils estimaient nécessaire d'affecter à ces constructions et à leurs abords.

Les concurrents pouvaient disposer librement les constructions à l'intérieur des limites du terrain, en prévoyant une bonne orientation des classes et de la salle de gymnastique et en tenant compte de la topographie du terrain et de la situation du quartier.

Les constructions devaient être conformes à la loi cantonale vaudoise sur la police des constructions du 5 février 1941 et au Règlement communal.

Il était recommandé de traiter les constructions avec sobriété et économie.